



## Registre international français

### Demande de mutation de propriété d'un navire RIF ou de transfert sous RIF d'un navire déjà francisé

Circulaire n° 2006-46 du 5 mai 2006

**Le demandeur propriétaire unique  représentant légal de copropriété  mandataire \***

\*Nom, Prénom ou raison sociale du mandataire : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom ou raison sociale (propriétaire unique ou représentant légal de copropriété) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Correspondant : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

#### Le propriétaire déclare

La mutation de propriété d'un navire déjà immatriculé au registre international français

Le transfert sous registre international français d'un navire déjà francisé sans changement de propriétaire

Le transfert sous registre international français d'un navire déjà francisé avec changement de propriétaire

Type de navire : \_\_\_\_\_

immatriculé sous le n° : \_\_\_\_\_

Port d'attache : Marseille  Autre  \_\_\_\_\_

Nom actuel : \_\_\_\_\_

Noms proposés 1 \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_

#### Son jaugeage sera effectué :

(à ne remplir que si la demande de réservation de nom, de numéro, de jaugeage en vue de l'immatriculation d'un navire neuf n'est pas renseignée)

par les autorités françaises

par les autorités étrangères

en application de l'article 8 de la convention internationale de 1969 sur le jaugeage des navires (navire construit à l'étranger)

Certificats demandés :

certificat international de jaugeage

jaugage national

certificat pour le canal de Panama

certificat pour le canal de Suez

Dates prévues pour le lancement : \_\_\_\_\_

les essais en mer : \_\_\_\_\_

la livraison : \_\_\_\_\_

## Pièces à joindre

### Dans le cas d'une mutation de propriété d'un navire déjà immatriculé RIF :

- statuts et K-Bis de l'acquéreur
- pouvoir des signataires
- contrat de cession (copie) : compromis ou acte de vente
- procès verbal de livraison
- convention de copropriété
- levée des hypothèques maritimes ou accord écrit des créanciers hypothécaires pour l'opération

### Dans le cas d'un transfert sous RIF d'un navire déjà francisé sans changement de propriétaire :

- pouvoir des signataires
- accord écrit des créanciers hypothécaires

### Dans le cas d'un transfert sous RIF d'un navire déjà francisé avec changement de propriétaire

- statuts et K-Bis de l'acquéreur
- pouvoir des signataires
- contrat de cession (copie) : compromis ou acte de vente
- procès verbal de livraison
- convention de copropriété / acte constitutif
- levée des hypothèques maritimes ou accord écrit des créanciers hypothécaires pour l'opération

Fait à : \_\_\_\_\_ Date

Signature :